

EDITO

Le 1^{er} semestre 2012 a été le théâtre d'un rude enjeu électoral. Aujourd'hui, la France a un nouveau Président, un nouveau Gouvernement et une nouvelle Assemblée. Tous les responsables de notre pays sont du même bord politique et n'ont besoin d'aucune alliance pour prendre les décisions qui s'imposent.

Bien entendu, la **FA-FPT** souhaite que M. François HOLLANDE respecte le dialogue social, ce qui n'a pas forcément été le cas de son prédécesseur. Nous attendons toute une série d'actions de la part du politique et ceci dans de nombreux domaines.

Bien entendu, nous ambitionnons une évolution du pouvoir d'achat par l'ouverture de véritables négociations salariales. Nous aspirons à ce que les collègues du cadre B voient enfin leur situation régularisée. Nous aspirons à ce que la journée de carence soit abrogée, car il s'agit là d'une criante injustice qui constitue une première dans nos métiers : la pénalisation financière des collègues malades, collègues malades qui pourtant cotisent à la Sécurité sociale et dans diverses mutuelles tout au long de leur parcours professionnel.

Oui, M. le Président de la République, au nom de l'équité, réparez cette monstrueuse injustice ! Précisons que dans l'immédiat, la **FA-FPT** a déposé un recours contre l'instauration de cette journée de carence (cf. article ci-contre).



Bref, nous attendons beaucoup d'éléments positifs pour la sauvegarde de la Fonction publique territoriale.

Dans l'immédiat, ne pouvant que vous faire part de nos espérances, nous vous souhaitons d'excellentes vacances d'été.



REFORME DES RETRAITES : POUR QUI ET QUAND ?

Dans le programme de campagne de l'actuel Président de la République, une réforme de la retraite en faveur des personnes affichant une carrière longue a été annoncée. Cette réforme va se mettre en place par décret. Le texte a été débattu en Conseil des Ministres. Il devrait être publié sous peu.

Le départ à 60 ans au lieu de 62 concernera les salariés ayant eu une activité professionnelle dès l'âge de 18 ans avec une durée de cotisation complète de 166 trimestres. Aucune autre catégorie de salariés n'est, a priori, concernée. Cette réforme a un coût qui est évalué jusqu'à 3 milliards d'€ pour 2017.

Une nouveauté pour la prise en compte des trimestres est à noter : les mères de famille tout comme les personnes ayant passé par une période de chômage bénéficieront de trimestres supplémentaires (2 pour les mères de famille, 2 pour les personnes ayant passé par des périodes sans emploi).



LA FA-FPT DEPOSE UN RECOURS CONTRE L'INSTAURATION DE LA JOURNEE DE CARENCE

Il y a peu, le Gouvernement a décidé de mettre en place pour les agents de la Fonction publique, un jour de carence en cas d'arrêt

maladie et a diffusé une circulaire dans laquelle il a indiqué précisément les modalités d'application de cette disposition.

La **FA-FPT** s'est immédiatement opposée à cette mesure qui s'inscrit notamment dans une conjoncture de perte de pouvoir d'achat de ces agents.

Des courriers ont été adressés au Ministre et des déclarations officielles ont été faites par nos représentants au Conseil commun de la Fonction publique, dans lesquels la **FA-FPT** a clairement fait part de son opposition à cette disposition. Malgré cela, le Gouvernement a persisté.

Dès lors, et dans la logique de la position de la **FA-FPT**, une procédure a été engagée devant le Conseil d'Etat, visant à remettre en cause la décision du Gouvernement. Plusieurs arguments ont été développés par l'avocat qui vient d'entamer cette démarche au nom de la **FA-FPT**.

▼ FONCTIONNAIRES DES COLLECTIVITES TERRITORIALES, VOUS ETES TROP ABSENTS ▲



Le journal « LES ECHOS » vient de pointer du doigt une nouvelle fois les arrêts pour congé maladie dans les collectivités territoriales et précise « Malgré un dialogue social permanent, l'absentéisme n'a pas bougé à Strasbourg. »

A en croire le bilan social, le taux d'absentéisme évolue entre 4.7 % et 4.9 % entre 2005 et 2011. Ce taux est stable et inférieur à celui des autres agglomérations de la même taille. Ainsi, la Gazette des Communes nous précise que l'absentéisme en France est de 10 % dans les communes de plus de 350 habitants et que 12 % des agents sont absents au moins une fois par an.

N'oublions pas que la CUS est très rigoureuse en matière de statistiques d'absence, rien n'est oublié et c'est une

bonne chose !

Il faut toutefois rappeler que notre employeur a gardé en régie propre bon nombre d'activités comme la collecte des ordures ménagères, le nettoyage des rues ou l'exploitation des égouts, activités que d'autres collectivités ont délégué au secteur privé avec les conséquences financières sur les usagers que l'on connaît.

Dans ces domaines, les agents exercent des métiers difficiles avec des conséquences inéluctables sur leur état de santé ! Comparer des chiffres à ceux d'autres collectivités nécessiterait une mise à plat de toutes les activités. Rappelons encore que la maladie ordinaire représente à la CUS la moitié de l'absentéisme, l'autre moitié représente la longue maladie, la maternité et les accidents du travail.

▼ LA FA-FPT A LA CONFERENCE SOCIALE ORGANISEE PAR LE GOUVERNEMENT ▲

La FA-FPT a été invitée officiellement du fait de sa représentativité et de sa légitimité comme membre du Conseil commun de la Fonction publique, à la Conférence sociale organisée par le Gouvernement les 9 et 10 juillet prochains. Cette invitation nous a été adressée directement par le Ministre du Travail, Michel SAPIN qui a en charge l'organisation de cette importante réunion.

La FA-FPT a déjà eu un premier contact direct avec le Cabinet du Ministre, mais également avec celui de Mme LEBRANCHU, Ministre de la Fonction publique. Cette invitation, au même titre que les autres organisations syndicales, marque enfin la reconnaissance officielle de la FA-FPT dans le cadre du dialogue social au plus haut niveau. C'est l'aboutissement d'un long travail et de nombreuses démarches pour faire valoir notre légitimité.



▼ INFO PRATIQUE ▲

Nous sommes à votre disposition pour vous recevoir dans nos locaux au 1^{er} étage de l'immeuble de la Bourse, bureau 101.

Afin de vous éviter tout déplacement inutile, merci de prendre rendez-vous en téléphonant au **03 88 36 13 79** ou au **38983** (poste interne).

Etant souvent retenus par des réunions et par des entretiens avec des collègues, programmer un rendez-vous facilitera l'emploi du temps de chacun !

▼ AGENDA SOCIAL DU 27 JUIN ▲



Trois points ont été abordés :

1. La journée de carence

(pour rappel l'opposition de notre syndicat) se mettra en place à la CUS si le recours de la FA-FPT n'aboutissait pas ou si le pouvoir politique en place ne remettait pas le texte en cause. Disparaîtraient en pratique les trois occurrences sans certificat médical auxquels nous avons droit à ce jour.

2. Le pouvoir d'achat

Chèques vacances

Il semblerait que l'on s'oriente vers une attribution des chèques vacances en fonction du montant de rémunération versé et qu'il ne serait plus tenu compte de l'indice brut.

Régime indemnitaire

- + 53 € brut par an pour les agents B et C titulaires
 - + 16 € brut par an pour les agents contractuels
- Voici ce que l'on pourrait obtenir, à condition d'abandonner définitivement la demi-journée foire.

3. La déprécarisation

L'Administration nous confirme sa volonté d'aboutir rapidement (avant fin 2012), mais aucune autre information n'a été faite.

Fédération Autonome
Fonction Publique Territoriale

Syndicat FA-FPT CUS

☎ 03 88 36 13 79 ☎ 03 88 36 17 96

✉ fa.fpt-cus@wanadoo.fr



Immeuble de la Bourse
Bureaux 101 à 104
📍 1 place de Lattre de Tassigny
67000 STRASBOURG
<http://fafptcus.fr>